



CRASSIER

CONSEIL COMMUNAL

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 29 octobre 2009
PRESIDENCE : Monsieur Pascal Contegat

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- Après étude du préavis municipal No 39/2009 qui nous propose l' :

Arrêté d'imposition 2010

- Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour
- Après lecture du rapport de la commission de gestion qui nous propose d'accepter le préavis municipal tel qu'il est proposé soit :
 - D'augmenter le taux d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques et morales ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers à 70% de l'impôt cantonal de base
 - De maintenir les autres articles de l'Arrêté d'imposition au même taux qu'en 2009

- Après lecture du rapport de minorité
- Après discussions au sein du Conseil communal

L'assemblée décide de procéder au vote du préavis tel que présenté par la commission de gestion. Celui-ci est accepté par

21 OUI - 1 NON - 3 ABSTENTIONS

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 29 octobre 2009

Le Président :
Pascal Contegat



La Secrétaire :
Yvette Freléchoux